



ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SÈVRES ■ ■

*Depuis 2003,
agrée par le ministère de l'intérieur
pour la formation des élus locaux*

PREMIER
SEMESTRE
2021



FORMATION
DES ÉLU(E)S
DEUX-SÉVRIENS



La fonction d'élu est exigeante et nécessite des compétences spécifiques, c'est pourquoi le législateur encourage les édiles à se former depuis de très nombreuses années.

Il convient de distinguer deux dispositifs ouverts à tous les élus municipaux et communautaires :

- Le **Droit à la formation** est financé directement par le budget de la collectivité et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. Un débat annuel sur la formation des élus doit être réalisé au moment du vote du budget.
- Le **Droit individuel à la formation (DIF élus)** est financé par la Caisse des dépôts et des consignations par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux et concerne également les formations sans lien avec l'exercice du mandat ([pour en savoir plus cliquez-ici](#)).

L'Association des Maires des Deux-Sèvres a notamment pour missions de créer des liens de solidarité entre les élus et faciliter l'exercice de leurs fonctions par une assistance juridique ainsi que par des formations et des réunions d'information sur des thèmes diversifiés intéressant les collectivités.

Depuis 2003, l'ADM79 dispose d'un agrément du ministère de l'intérieur pour la formation des élus locaux. Chaque semestre, un catalogue de formations est proposé aux élus locaux sur des thématiques diversifiées les intéressant au premier chef : finances et fiscalité locales, marchés publics, statut de l'élu, action sociale, communication, etc.

L'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit : « **Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation** ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des EPCI.

Pour accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonctions et dans l'exercice de leur mandat, l'ADM79 a conçu une offre de formation qui s'adresse à tous les élus qui souhaitent se former individuellement.

L'Association des Maires des Deux-Sèvres s'appuie sur un réseau de formateurs national. Ces intervenants sont choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les frais engagés par l'élu qui participe à ces formations sont remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité.

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner à l'ADM79
- un par personne - à dupliquer -

COLLECTIVITÉ :

Nom : Prénom :

Fonction : N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire)* :

Mode de financement : budget de la collectivité DIF élus autres

S'inscrit au(x) repas au tarif unique de 17 € : oui non

S'inscrit à la (aux) formation(s) suivante(s)

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même. Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires des Deux-Sèvres.*

**COCHER LA(LES) CASE(S)
CORRESPONDANTE(S)**

Les pouvoirs de police du maire - 7 avril 2021

Projet de mandat et gouvernance municipale - 8 avril 2021

La gestion du domaine public et privé de la commune - 28 avril 2021

Conduite de projet : gagner en efficacité - 11 mai 2021

Concertation et participation citoyenne - 26 mai 2021

Les relations communes / associations - 2 juin 2021

Les troubles du voisinage - 3 juin 2021

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation : mail : a.d.m.79@wanadoo.fr ou courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT.
- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au moins 10 jours avant la session.
- Si vous êtes sur liste d'attente, nous vous l'indiquons et l'ADM organisera une session supplémentaire pour laquelle vous serez prioritaire.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée.

FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

20 ÉLUS MAXIMUM

MERCREDI 7 AVRIL 2021
DE 9H00 À 17H00ANIMÉE PAR
FLORENCE LAGNEAU-BILLET
FORMATRICESALLE 1-2
CENTRE DE GESTION
RUE DE L'ABBAYE
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
(CLIQUEZ SUR LE LIEN)TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journéeFinancement par le budget
formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :

DIF élus

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Qu'est-ce que l'ordre administratif et l'ordre judiciaire ?
- La distinction entre les pouvoirs de police judiciaire et les pouvoirs de police administrative.
- Impacts des dernières réformes en la matière.

Contenu



⇒ Les pouvoirs de police administrative

- Principes généraux
 - * Pouvoirs de police générale et spéciale
 - * La combinaison des deux
 - * Le rôle du Préfet
- Les domaines de compétences liées aux pouvoirs de police du maire
 - * La sécurité publique
 - * La tranquillité publique et le bon ordre
 - * La salubrité publique
- La mise en œuvre des pouvoirs de police du maire
 - * Dialogue
 - * Actions préventives
 - * Arrêtés municipaux
 - * Mutualisation ou transfert

⇒ Les pouvoirs de police judiciaire

- Le maire OPJ
- Les autres élus OPJ
- Autorité du procureur de la République
- Rappels autour de la chaîne pénale et de l'ordre judiciaire
- Les responsabilités civiles et pénales de l'élu OPJ

FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

15 ÉLUS MAXIMUM

JEUDI 8 AVRIL 2021
DE 9H00 À 17H00ANIMÉE PAR LUCETTE JAUNET
FORMATRICE LJ CONSEIL**SALLE 1-2**
CENTRE DE GESTION
RUE DE L'ABBAYE
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
(CLIQUEZ SUR LE LIEN)TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journéeFinancement par le budget
formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :**DIF élus**

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Développer au sein des collectivités une organisation et un mode d'intervention adapté pour mettre en œuvre les orientations municipales.
- Structurer, planifier et optimiser la réalisation des projets et impliquer l'ensemble des élus et des agents.
- Permettre aux élus de mener ce mandat dans de bonnes conditions.

Contenu

⇒ **De la profession de foi à l'élaboration du projet de mandat**

- Pourquoi un projet de mandat ?
- (co)construire la feuille de route
- Ajuster ses objectifs à ses moyens

⇒ **S'organiser pour bien gérer**

- La gouvernance municipale : des rouages à huiler
- Des relations élus – agents à optimiser
- La participation des habitants

⇒ **Manager la mise en œuvre des projets**

- La gestion en mode projet : une démarche pas à pas
- La mise en œuvre des outils de pilotage et de suivi
- Les clés pour réussir



FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

20 ÉLUS MAXIMUM

MERCREDI 28 AVRIL 2021
DE 9H00 À 17H00ANIMÉE PAR
FLORENCE LAGNEAU-BILLET
FORMATRICESALLE 1-2
CENTRE DE GESTION
RUE DE L'ABBAYE
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
(CLIQUEZ SUR LE LIEN)TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journéeFinancement par le budget
formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :**DIF élus**

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79 n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Connaître les critères de distinction entre le domaine public et le domaine privé.
- Identifier les différentes autorisations ou conventions liées au domaine communal.
- Appréhender les dossiers relatifs à la gestion domaniale et à son occupation.

Contenu

⇒ **La gestion du domaine public de la commune**

- La composition du domaine public de la commune
- Les formes d'occupation Le principe de la redevance
- Le domaine public routier
- L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication
- La possibilité de la gratuité de l'occupation du domaine public
- Les logements intégrés à un bâtiment lié au service public
- L'occupation illicite du domaine public

⇒ **La gestion du domaine privé de la commune**

- Définition et consistance du domaine privé de la commune
- Les différents types de baux applicables au domaine privé de la commune
- Le cas particulier des chemins ruraux (recensement, entretien, pouvoirs de police du maire, vente/échange)



FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

15 ÉLUS MAXIMUM

MARDI 11 MAI 2021
DE 9H00 À 17H00ANIMÉE PAR LUCETTE JAUNET
FORMATRICE LJ CONSEILSALLE 1-2CENTRE DE GESTIONRUE DE L'ABBAYE79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journéeFinancement par le budget
formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :**DIF élus**

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Faire collaborer, gagner en efficacité, rationaliser la charge de travail, générer de la motivation et de l'innovation.
- Donner des clés pour agir, maîtriser et réussir.
- Travailler sur une situation concrète afin de favoriser l'appropriation des outils et de mesurer l'intérêt d'une telle démarche.

Contenu

⇒ **Une démarche type à adapter aux besoins et aux spécificités locales**

- Gagner en efficacité : les enjeux de la méthode
- Une démarche pas à pas
- De l'idée à l'action : le cadrage du projet

⇒ **Le pilotage du projet**

- Les acteurs du projet : un périmètre à géométrie variable
- S'organiser pour bien gérer
- Les compétences clés du chef de projet

⇒ **La planification de la démarche**

- Structurer les différentes étapes du projet
- Répartir les tâches
- Construire l'échéancier

⇒ **La mise en œuvre du projet**

- Les outils du diagnostic
- Mettre les acteurs en mouvement : définir une stratégie de mobilisation
- La mise en œuvre des outils de suivi

FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

15 ÉLUS MAXIMUM

MERCREDI 26 MAI 2021

DE 9H00 À 17H00

ANIMÉE PAR LUCETTE JAUNET

FORMATRICE LJ CONSEIL

SALLE 1-2CENTRE DE GESTIONRUE DE L'ABBAYE79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journée**Financement par le budget
formation de la collectivité :**

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

**Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :****DIF élus**

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

La participation citoyenne ne s'improvise pas : elle suppose de mobiliser des méthodes et des outils appropriés en fonction des résultats recherchés.

Cette journée de formation vise, à partir d'exemples concrets, à faire le point sur les différentes formes de participation, leurs intérêts, leurs limites et les points de vigilance. Elle vise aussi à donner aux élus des clés pour faciliter la mise en place de démarches participatives dans leur commune.

Contenu⇒ **Introduction**

- Une demande croissante de participation des habitants
- Le triple intérêt de la participation
- De l'information à la co-gestion

⇒ **Des formes multiples de participation citoyenne**

- Les formes organisées : comité consultatif, conseil de quartier, conseil des sages,....
- Les journées citoyennes
- Les budgets participatifs
- Organiser la participation

⇒ **Modalités de mise en place et moyens de la concertation**

- Organiser la démarche
- Les conditions de la mobilisation
- Le positionnement de la concertation
- Le processus de concertation

⇒ **S'organiser au niveau de la municipalité**

- Différentes options possibles
- Les outils de la participation citoyenne : référendum et consultation
- Le cadrage de la participation : les chartes de participation citoyenne
- Les facteurs clés de réussite

FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

20 ÉLUS MAXIMUM

MERCREDI 2 JUIN 2021
DE 9H00 À 17H00ANIMÉE PAR
FLORENCE LAGNEAU-BILLET
FORMATRICESALLE 1-2
CENTRE DE GESTION
RUE DE L'ABBAYE
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
(CLIQUEZ SUR LE LIEN)TARIFS ADHÉRENTS 2021
par élu et par journéeFinancement par le budget
formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des
dépôts et consignations :

DIF élus

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Connaître les contours d'une subvention.
- Appréhender les enjeux de la relation.
- Maîtriser le fléchage des subventions.

Contenu

⇒ **Les associations, la demande et l'octroi d'une subvention**

- La demande de subvention
 - * Formalisme administratif (qui doit demander, sous quelle forme ? quelles procédures à respecter ?
 - * Quel type de subvention ? en argent ? en nature ? quel contrôle de la commune ?
 - * Le vote et les attributions de subventions
- Le risque pénal lié à la mauvaise gestion des associations
 - * Les subventions interdites
 - * Le conflit d'intérêts (élu intéressé)
 - * L'association transparente

⇒ **Quelles subventions pour quelles associations ?**

- Les associations sportives
- Les associations culturelles
- Les brocantes et les vide-greniers
- Les fêtes communales



FORMATIONS 2021

1 JOURNÉE

20 ÉLUS MAXIMUM

JEUDI 3 JUIN 2021
DE 9H00 À 17H00

ANIMÉE PAR
FLORENCE LAGNEAU-BILLET
FORMATRICE

SALLE 1-2
CENTRE DE GESTION
RUE DE L'ABBAYE
79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE
(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

TARIFS ADHÉRENTS 2021 par élu et par journée

Financement par le budget formation de la collectivité :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

Financement par la Caisse des dépôts et consignations :

DIF élus

- Devis sur demande
- Constitution et gestion du dossier par l'ADM79

NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Identifier correctement les différents troubles.
- Rechercher et trouver la résolution adéquate d'un conflit.

Contenu

⇒ Les troubles du voisinage au quotidien

- Le bruit (d'activités professionnelles et entre fonds voisins)
- Les animaux (errances, dégradations, aboiements...)
- Les nuisances olfactives (animaux d'élevage, activités industrielles, restauration...)
- Les troubles causés par la végétation
- Les troubles visuels (ouverture de vues sur un fonds voisin et fonds voisin mal entretenu...)
- L'écoulement des eaux (rappels réglementations/obligations sur l'assainissement, eaux pluviales...)
- Les antennes relais

⇒ Comment régler les conflits ?

- Le rôle du maire (des élus...)
- Conciliation et médiation (pré-contentieux)
- Le contentieux

